

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 869

présenté par
Mme Dupont et Mme Cariou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2019, le Gouvernement remet un rapport au Parlement évaluant l'impact du dispositif d'encadrement des rémunérations des dirigeants des établissements publics administratifs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le décret n° 2017-870 du 9 mai 2017 est venu encadrer la rémunération de certains dirigeants des établissements publics administratifs. Deux ans après sa publication, cette disposition n'a cependant, à ce jour, pas encore bénéficié d'une étude d'impact. C'est l'objet de cet amendement, à travers une demande de rapport.